

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20220228-007

du 28 février 2022

n°007

page 1/2

**EXTRAIT :**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**Nombre de membres en exercice : 81**

**PRESENTS (52) :** JM. AURIAULT, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MARECOT, L. RABUSSIER, JM. MEUNIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, F. SOURIAU, P. AZILE, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. LECLERC, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, M. PONTIER (suppléante J. BOISSON)

**POUVOIRS (10) :** A. BRAGUIER donne pouvoir à O. LANDREAU  
J. MELQUIOND donne pouvoir à JP. ABELIN  
C. FARINEAU donne pouvoir à M.LAVRARD  
S. RAYNAUD donne pouvoir à E. AZIHARI  
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à T. BAUDIN  
P. CANTINOLLE donne pouvoir à J. MARECOT  
A. MESSAOUDENE donne pouvoir à L. RABUSSIER  
G. PRINCET donne pouvoir à JM. MEUNIER  
I. RABUSSIER donne pouvoir à H. COLIN  
S. GUEGUEN donne pouvoir à T. BAUDIN

**EXCUSES (19) :** Y. ERGUL, B. ROUSSENQUE, M. LATUS, A. PICHON, B.HENEAU, M. FAVREAU, A. NOEL, P. BIGOT, F. PIERRON, T. TRIPHOSE, V. DESIRE, L. DUFFAULT, S. CHAPUT, F. REBY, P. BARBOT, T. PRIEUR, M. GODET, C. PEPIN, F. SCHMITT

Nom du secrétaire de séance : Jean-Marc AURIAULT

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Office culturel du pays châtelleraudais (OCPC) - Les 3T - Scène conventionnée de Châtellerault - Modification du conseil d'administration**

*L'article 4 des statuts de l'office culturel du pays châtelleraudais prévoit que le conseil d'administration est composé :*

- d'un premier collège dans lequel siègent sept représentants du conseil communautaire élu, sur proposition du président de Grand Châtellerault,
- d'un second collège dans lequel siègent six personnalités qualifiées issues du monde culturel, notamment local désignés nommément par le conseil communautaire, sur proposition du président de Grand Châtellerault.

*Compte tenu du changement de direction au sein de l'école de cirque de Châtellerault, il convient d'actualiser également les membres du second collège. De plus, au vu de la situation du maire empêché de Savigny-sous-Faye, il est proposé de désigner un autre membre du conseil communautaire dans le premier collège.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 4 des statuts de l'Office culturel du pays châtelleraudais – les 3T scène conventionnée, concernant la composition du conseil d'administration,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20220228-007**

**du 28 février 2022**

**n°007**

**page 2/2**

**VU** les membres du premier collège comprenant notamment Martine GODET, maire empêchée depuis le 20 novembre 2020,

**VU** les membres du second collège comprenant notamment le directeur de l'école de cirque, Mathieu ANTAJAN, qui a quitté ses fonctions à l'été 2021,

**VU** la délibération n°15 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault en date du 22 juillet 2020, portant désignation des représentants du conseil d'administration de l'OCPC – les 3T,

**CONSIDERANT** les propositions du président de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, concernant les modifications à intervenir dans les deux collèges du conseil d'administration de l'OCPC – Les 3T,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de désigner Jeannie MARECOT au sein de premier collège portant la composition des 7 membres comme suit :

- . Maryse LAVRARD (Châtellerault),
- . Dominique CHAINE (Thuré),
- . Jeannie MARECOT (Châtellerault),
- . Yannick TARTARIN (La Roche Posay),
- . Sophie GUÉGUEN (Châtellerault),
- . Nathalie MARQUES-NAULEAU (Dangé-Saint-Romain),
- . Lucien JUGÉ (Scorbé-Clairvaux),

- et de modifier les 6 membres du second collège, comme suit :

- . Chantal GIRAUDEAU,
- . Carlos VIANNA,
- . Marie-Christine DESANDRÉ,
- . Olivier LUSINCHI,
- . Solange CHARLOT,
- . Nathalie BESANÇON.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires institutionnelles et  
juridiques  
Céline NICOUD

